

## Compte-rendu de l'audience des formateurs et formatrices de l'Oise

· Mercredi 17 février 2021 ·

**Une délégation de 5 personnes a été reçue par la DSDEN de l'Oise mercredi 27 février. L'IA-DASEN était absente et était représentée par Monsieur l'IEN-Adjoint.**

Monsieur l'IEN-Adjoint a ouvert l'audience sans reprendre les principales interrogations soulevées en présence de la DASEN le 4 janvier. Il a proposé de reprendre point par point ce qui posait problème.

La délégation est donc revenue sur l'ensemble de la situation évoquée précédemment notamment lors de la première audience du 4 janvier.

La première demande a été celle de la suspension de la formation continue pour cette année scolaire 2020-2021. Sans remettre en cause la qualité des parcours proposés par le pôle pédagogique, il apparaît toujours préférable de prendre le temps de préparer au mieux la formation continue 2021-2022, d'autant que l'état d'esprit de la profession est porté sur des sujets autres que celui de la formation continue. La délégation rappelle l'épuisement consécutif à la gestion dans les écoles de la situation sanitaire et la difficulté pour tous à se mobiliser sur une formation qui, si elle répond à un plan national, ne tient pas compte des préoccupations conjoncturelles et structurelles des collègues sur le terrain. Le constat, après un tour d'horizon réalisé auprès des PEMF et DEA, est une persistance des inégalités entre circonscriptions et la perception d'un manque de cadrage départemental.

Monsieur l'IEN-Adjoint indique que l'administration **ne répondra pas favorablement à la demande de suspension de la formation continue**. L'administration ne nie pas les problèmes mais a des consignes sur la mise en place du plan mathématiques et du plan français. Le plan mathématiques et les constellations en français s'ajoutent aux propositions de formation continue préexistantes, donc en n'abandonnant rien de ce que devrait être la formation de proximité. Il rappelle que la formation continue est un droit et un dû pour les enseignants. Il précise que la demande départementale a été réduite sur les formations de proximité et sur les constellations, ce qui, pour la délégation, est assez contradictoire, mais il indique ne pas connaître l'état des demandes des circonscriptions. Il insiste sur la comptabilisation des obligations de service des PEMF et propose de remettre à plat l'organisation des PEMF pour adapter les temps prédéfinis à la réalité.

La délégation ne souhaite pas être associée à une demande de gestion de la pénurie de formateur-trices et rappelle que la qualité des formations est nécessaire pour être bien accueilli auprès des collègues.

**La délégation est revenue sur :**

- La nécessité de créer des postes de formateur-trices notamment en circonscription face à la pénurie de formateur-trices. La délégation regrette d'ailleurs qu'aucun poste n'ait été créé à la carte scolaire 2021. La charge administrative de ces dernier-es n'a

absolument pas été réduite ; elle s'est même alourdie sans que rien n'ait été mis en place pour l'alléger et que nos collègues reviennent à des missions uniquement dédiées à la réussite des élèves et à l'accompagnement des personnels. La délégation observe un glissement de certaines tâches qui s'est fait de façon progressive au profit de l'administratif. Elle rappelle aussi que les missions de RMC ou de RF ont été imposées aux personnels et que ces missions demandent des moyens humains supplémentaires. Comment réaliser davantage de formations avec les mêmes moyens, sinon privilégier la quantité à la qualité ?

Monsieur l'IEN-Adjoint indique qu'il y a **une volonté** de transférer des tâches administratives vers des personnels administratifs. Il rappelle qu'une personne est en cours de formation sur le dossier GAIA au niveau de la DSDEN. Il précise aussi que dans le département de l'Oise, le choix a été fait d'attribuer à chaque circonscription un poste d'ERUN ce qui n'est pas le cas dans tous les départements. Que signifie cette remarque ? Cela justifie-t-il qu'on les utilise pour d'autres missions de formation que le numérique ?

- La nécessité de communiquer clairement sur les modalités d'organisation des constellations et sur l'impossibilité de faire fonctionner le cœur de ce dispositif.

Monsieur l'IEN-Adjoint indique que **la demande initiale de 18 + 21 heures a été réduite**. Il n'y a pas une volonté départementale de tout contrôler sur la mise en place de la formation continue car chaque circonscription a ses particularités : ruralité, éducation prioritaire. Il prend pour exemple la situation de la circonscription de Creil où une formation sera déployée pour accompagner les personnels de la commune sur la prise en main de l'ENT déployée par la collectivité. L'essentiel de ce dispositif ne sera donc pas mis en place, en raison de la crise sanitaire (visites entre pairs, avec remplacement brigade - présentiels remplacés dernièrement par des distanciels).

**La délégation est également intervenue sur :**

- La nécessité de « réduire la voilure » - annoncée par la DASEN le 4 janvier-, et sa traduction sur certaines circonscriptions qui en demandaient beaucoup trop auprès des PEMF et DEA qu'il s'agisse du nombre des interventions, du nombre de stagiaires, de leur durée, des horaires, du respect des valences des formateur·trices, de contenus hétérogènes. **Aucun cadre départemental n'a encore été défini concernant ces modalités** (nombre d'interventions, nombre de stagiaires dans un groupe, horaires, valences des formateur·trices, harmonisation des contenus). **Monsieur l'IEN-Adjoint a pris note de la particularité de la circonscription d'Auneuil.** Dès le lendemain de cette intervention, les demandes ont été considérablement revues à la baisse dans ce cas précis.
- Le problème de concentrer plusieurs formations sur un calendrier resserré (par exemple trois formations en un mois les mercredis matin sur la circonscription de Crépy-en-Valois). *Cela peut mettre en difficulté les personnels à qui on demande, par ailleurs, de prendre leurs rendez-vous médicaux en dehors du temps de classe.*

- Cette concentration des animations aura également très certainement un impact sur la technique. Ces considérations pourront venir perturber le fonctionnement des parcours et classes via car il n'est pas rare que les serveurs plantent alors, quand plusieurs centaines de personnes seront connecté-es en même temps, cela risque d'être compliqué. La délégation demande, à nouveau, comment faire face à la difficulté d'assurer l'animation d'une formation à distance, seul-e, tout en gérant des échanges sur le chat. Monsieur l'IEN-Adjoint n'a **pas de réponse immédiate à cette question.**
- Le fait que dans plusieurs départements de France les missions de formation continue ne sont pas du tout confiées à des PEMF et DEA. La délégation rappelle les textes réglementaires qui indiquent que les formateur-trices des écoles « peuvent » participer à la formation continue. La délégation indique que la bascule formation initiale vers formation continue fut violente pour les formateur-trices. La délégation indique également souhaiter être associée à la construction du plan départemental de formation.

Monsieur l'IEN-Adjoint précise que la part de la formation en matière d'éducation artistique et musicale est réduite. Il convient également que les formateur-trices ne sont pas associés suffisamment et qu'à l'avenir, cette dernière sera organisée de façon plus étroite et qu'il faut trouver une modalité d'organisation pour que tout le monde soit représenté. Il souhaite particulièrement :

- Fixer les dates des groupes départementaux en concertation avec l'ensemble des membres pour s'assurer de la participation de toutes et tous (la délégation avait déjà indiqué le 4 janvier que les réunions étaient placées sur le temps de classe et que c'était compliqué pour les PEMF de s'absenter de leurs classes).
- Associer les formateur-trices (PEMF, DEA, CPC) lors des conseils d'IEN qui décident du plan de formation.

La délégation ne peut qu'approuver une modalité de fonctionnement qui associe les acteurs de la formation mais souligne qu'elle implique de dégager un temps qui y soit dévolu. Elle rappelle aussi la nécessité d'élargir l'offre de formation aux delà des « fondamentaux » du ministre, de prendre l'avis de l'ensemble des personnels (formateur-trices mais également vœux exprimés par le terrain) et que le conseil départemental de formation reprenne toute la place qu'il doit avoir. Elle ne donne pas de sens à la logique de comptabilité et demande d'accorder davantage de confiance à la professionnalité des personnels. Elle pose également la question de la construction des groupes départementaux.

Monsieur l'IEN-Adjoint indique qu'il existe déjà un « compteur » pour la formation initiale. Il demande à combien la délégation estimerait le temps de travail des PEMF et DEA en matière de formation continue.

- La délégation rappelle également qu'il est nécessaire de prendre en compte les souhaits des formateur-trices sur les différentes interventions qu'ils-elles seraient amenés à réaliser au cours de l'année.

Monsieur l'EN-Adjoint indique qu'il est envisagé de réaliser un « appel d'offre » des différentes formations et que les formateur-trices pourraient émettre des vœux en fonction de leurs souhaits.

- La délégation rappelle également que l'IA-DASEN s'est engagée à réfléchir sur le travail des ERUN et des CPC.

Monsieur l'EN-Adjoint indique qu'il y a effectivement beaucoup de travail « invisible » ou « caché » mais souhaite dans un premier temps ouvrir les discussions concernant les PEMF et les DEA.

- La délégation revient également sur la question du matériel informatique, des outils pédagogiques mis à la disposition des équipes de circonscription et des écoles d'application ainsi que des déplacements.

Monsieur l'EN-Adjoint **partage l'analyse sur le matériel qui fait défaut ou qui est obsolète mais n'est pas en mesure d'apporter une réponse**. Il indique qu'une réflexion est en cours avec madame l'IA-DASEN sur cette question. Pour ce qui est des déplacements, il est très clair : **tous les déplacements réalisés dans le cadre de la formation seront défrayés sur la base d'un ordre de mission**. Un ordre de mission spécifique aux constellations sera mis en place. La demande est à faire auprès des services, par l'EN, pour chaque date de visite.

Il indique également la volonté de l'administration départementale de mettre en place un groupe de travail à destination des PEMF et DEA après les vacances d'hiver. Ce groupe de travail serait chargé de réfléchir à l'organisation du service des PEMF et DEA et de savoir si les modalités actuelles doivent être revues (interventions en circonscription, à l'INSPE, suivi des PES...). Le département pourrait s'inspirer de ce qui est déjà organisé dans d'autres « gros départements » et tendre vers un « bornage » des interventions en prenant en compte toutes les situations. Il indique par exemple qu'il n'est pas possible de demander la même chose à un-e DEA qui est affectée sur une petite école qu'à un-e autre affecté-e sur une plus grande. Une date sera fixée au retour des prochains congés.

Monsieur l'EN-Adjoint s'engage à ce qu'un appel à candidature soit adressé aux PEMF et DEA en fin de semaine, afin que puissent être exprimé et discuté l'ensemble des demandes concernant la prise en compte du temps consacré à la formation. Il souhaite disposer d'un état des lieux des capacités. Il ne s'agit pas d'associer un ou des représentants de PEMF et DEA pour la conception et le contenu des formations, mais pour l'organisation : poser les besoins du département pour y associer le nombre de personnes nécessaires.